



# CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

de l'agglomération briochine et du pays de Saint Briec

## RAPPORT D'ACTIVITES

approuvé par l'Assemblée Générale le 30 mars 2009

### SOMMAIRE

---

➤ <i>Préambule</i> .....	2
➤ <i>Rapport d'activites 2009</i> .....	2
➤ <i>Compte de résultats 2008 consolide</i> .....	4
➤ <i>Programme de travail previsionnel 2009</i> .....	5
➤ <i>Budget Prévisionnel 2009</i> .....	7

## **PREAMBULE**

---

*Le Conseil de développement est une instance de concertation avec la société civile, adossée au Syndicat mixte du Pays de Saint-Brieuc et à Saint-Brieuc Agglomération. Le conseil a été créé en 2000 par délibération des principales collectivités constitutives du pays et fonctionne depuis 2002 en association de type loi 1901.*

*Le Conseil de développement compte actuellement près de 60 organismes adhérents répartis en quatre collèges : économique – syndical – public et associatif. Chacun d'entre eux désigne un représentant titulaire et un suppléant, chargés de participer aux réunions de l'association : assemblée plénière, conseil d'administration ou groupes de travail.*

*Le Conseil de développement est une instance de réflexion qui travaille sous trois formes : en réalisant des études sur la vie locale, en arrêtant des avis officiels relatifs aux principales politiques engagées par les élus locaux, ainsi qu'en participant aux côtés des élus, aux réunions organisées par le Syndicat mixte de Pays.*

## **➤ BILAN D'ACTIVITES 2008**

---

*L'année 2008 a été marquée par deux évènements importants : le renouvellement du Conseil d'administration de l'association et l'élection de nouveaux élus communaux et communautaires. Ces changements ont nécessité du temps durant lequel l'activité du Conseil de développement a quelque peu été perturbée. Le Conseil d'administration s'est toutefois attaché à mettre en oeuvre les orientations approuvées par l'Assemblée générale en 2008 :*

### **Conformément aux objectifs de travail arrêtés l'année dernière,**

Le Conseil de développement a d'abord continué à suivre les travaux des collectivités locales :

- une assemblée plénière a été consacrée en juin 2008 au schéma d'aménagement et de gestion des eaux engagée à l'échelle du pays de Saint-Brieuc. Les services du Syndicat mixte de Pays ont rappelé aux participants, les principaux objectifs et étapes de la démarche d'élaboration, avant de présenter le diagnostic arrêté par la Commission locale de l'eau.
- Trois avis officiels ont également été publiés, deux à l'initiative des participants au Conseil de développement, un à la demande des élus délégués au Syndicat mixte de Pays.

Un 1<sup>er</sup> avis concernait le schéma de développement éolien de Pays. Le Conseil s'est prononcé en faveur du développement éolien, sans toutefois distinguer un scénario privilégié. Il a également regretté que cette réflexion n'ait pas abordé la performance des installations et le potentiel de développement maritime.

Un 2<sup>nd</sup> avis portait sur le schéma régional multimodal des déplacements et des transports. Il a naturellement été élaboré à partir de la précédente réflexion relative aux transports publics. Cet avis a d'abord été officiellement approuvé par le Syndicat mixte de Pays, puis partiellement repris dans le schéma régional.

Un 3<sup>ème</sup> et dernier avis avait trait à la politique touristique de pays. Le Conseil a estimé qu'il fallait poursuivre l'intercommunalisation des offices de tourisme, s'appuyer sur l'échelle régionale pour assurer la promotion touristique du territoire et fonder les projets touristiques sur le respect durable de l'environnement.

- Un nouveau groupe de travail a été mis en place afin de préparer l'avis, que le Conseil va être amené à rendre sur la révision du Contrat de pays 2006-2012. Le Conseiller régional référent du pays de Saint-Brieuc a été invité lors d'une 1<sup>ère</sup> réunion à présenter les objectifs et principes de cette révision.
- Plusieurs démarches ont été entreprises en vue d'établir les principes d'une nouvelle collaboration avec Saint-Brieuc Agglomération. Une rencontre avec le Président de la Communauté a confirmé l'intérêt d'un travail commun avec le Conseil de développement. Les échanges techniques qui ont suivis, n'ont toutefois pas permis à ce jour, d'établir le contenu exact de ce partenariat.

Le Conseil de développement a également poursuivi les actions engagées en 2007 :

- Plusieurs représentants ont participé au groupe d'autoformation des conseils de développement bretons. Deux réunions ont permis de débattre des méthodes de travail et des expériences des conseils en matière de prospective territoriale et de transports / déplacements. Les 9<sup>èmes</sup> rencontres nationales des conseils de développement n'ont par contre pas pu être organisées comme prévu et ont dû être reportées.
- La réflexion sur les services publics de transport de voyageurs a donné lieu à la publication d'un rapport qui a été adressé puis présenté aux 7 communautés constitutives du pays, ainsi qu'à la Ville de Saint-Brieuc, au Conseil général et au Conseil régional. Cette concertation a pris du temps mais a permis de faire partager ce rapport et prendre conscience de l'importance des déplacements à l'échelle du pays de Saint-Brieuc. Ces propositions n'ont toutefois finalement pas fait l'objet d'une étude de faisabilité.
- L'étude relative à l'organisation territoriale des services à la population, réalisée en 2004 par le Conseil de développement, n'a également pas été actualisée.

Le Conseil de développement s'est enfin attaché à engager de nouvelles réflexions, selon de nouvelles modalités de travail, visant à favoriser la participation durable du plus grand nombre. Il s'agissait de travailler à partir de cycle de 3 réunions, qui ferait tous l'objet d'une communication préalable et d'un rapport de synthèse final. Un seul des trois thèmes d'étude retenus en 2008 a finalement pu être étudié : l'accompagnement de la reprise d'entreprises. Les deux autres thèmes relatifs à la prospective et à l'offre culturelle n'ont pas pu être engagés faute de moyens humains suffisants.

Le Conseil de développement a parallèlement été sollicité par le Conseil économique et social régional, pour compléter un questionnaire relatif à l'énergie. Une réponse spécifique au Conseil a été approuvée. Le Conseil économique et social régional a alors décidé au regard des caractéristiques énergétiques du pays de Saint-Brieuc, d'auditionner l'ensemble des acteurs du pays. Le Conseil de développement a donc participé à une journée de travail organisée début juillet.

Le Conseil d'administration de l'association a en outre souhaité être associé aux travaux de la Maison de l'emploi. Le Conseil de développement participe en effet depuis deux ans aux réflexions de la Maison de la formation professionnelle. Cette demande visait donc à accroître la cohérence du Conseil, dans l'approche des problématiques d'emploi / formation. La Maison de l'emploi a récemment accepté que le Conseil soit associé à ses travaux.

### **Concernant les modalités de fonctionnement,**

Le Conseil de développement s'est appuyé sur les modalités de fonctionnement arrêtées ces dernières années :

- utilisation par défaut des outils de communication numérique (mails, sites Internet et intranet du Pays...),
- ouverture des Conseils d'administration à tous les représentants titulaires,
- envoi à chaque nouveau représentant, des principaux documents relatifs au Conseil (statuts, avis...)...

La plaquette de présentation éditée en 2007 n'a par contre pas pu être mise à jour, publiée et adressée aux nouveaux élus locaux. Cette nouvelle édition a en effet été successivement suspendue, dans l'attente de la mise en place des nouvelles commissions du Syndicat mixte de Pays, puis de la confirmation des droits d'utilisation du logo de la Communauté d'agglomération.

L'étude relative aux transports publics a donné lieu à des articles dans la presse locale. L'absence d'autres événements particuliers, tels qu'une soirée débat, n'a toutefois pas permis d'atteindre le nombre d'articles publiés en 2007. Le renforcement de la communication semble toutefois atteindre son objectif puisque l'association a enregistré l'adhésion de plusieurs nouveaux organismes.

Le Conseil d'administration a décidé, face aux difficultés à mettre en oeuvre les décisions de la précédente Assemblée générale, d'accroître les moyens humains de l'association. Plusieurs pistes ont successivement été envisagées : l'accueil d'un apprenti, la conclusion d'un emploi à temps partagé et le recrutement d'un agent à temps partiel. Cette dernière solution a finalement été retenue : le Conseil disposera donc durant un an, de l'aide d'un second chargé d'études.

Le Syndicat mixte de Pays a décidé suite aux dernières élections locales, de renouveler ces commissions et groupes de travail. Les participants au Conseil ont ainsi été nombreux à s'inscrire aux différentes commissions mises en place (aménagement, énergie, tourisme, citoyenneté, économie et eau). Cet engouement a mis en exergue certaines difficultés liées à l'organisation de ces réunions en journée, ainsi qu'aux droits des représentants suppléants.

*Le Conseil de développement a pour conclure, maintenu un niveau d'activités relativement important, même si tous les objectifs de travail n'ont pas été atteints. Les actions entreprises en 2008 à destination des élus locaux semblent avoir portées leur fruit, puisqu'un nombre important d'entre eux connaissent désormais le Conseil de développement et reconnaissent l'intérêt de ces travaux. La participation des représentants s'est accrue et diversifiée par rapport à 2008. Elle doit toutefois pouvoir être encore améliorée, grâce au renforcement des moyens humains et au lancement prochain des autres groupes de travail, décidés en 2008.*

## ➤ COMPTE DE RESULTATS 2008 CONSOLIDE

	Dépenses		Recettes	
	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé
<b>Comptes</b>				
617 - Etudes et recherches	5 000,00 €	0,00 €	74 - Subventions	5 000,00 € 850,00 €
618 - Divers (frais de colloques, séminaires...)	250,00 €	1 433,64 €		
621 - Personnel extérieur à l'association	0,00 €	0,00 €	756 - Cotisations	1 200,00 € 1 100,00 €
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 000,00 €	0,00 €		
623 - Publicité, publications, relations publiques	750,00 €	0,00 €	768 - Autres produits financiers	0,00 € 100,00 €
625 - Déplacements, missions et réceptions	1 500,00 €	1 032,75 €		
627 - Services bancaires et assimilés	15,00 €	0,00 €	772 - Produits sur exercices antérieurs	16 617,99 € 16 415,73 €
120 - Report à nouveau	14 302,99 €	15 999,34 €		
<b>Sous total</b>	<b>22 817,99 €</b>	<b>18 465,73 €</b>	<b>Sous total</b>	<b>22 817,99 € 18 465,73 €</b>
<b>Contributions volontaires</b>				
861 - Mise à disposition gratuite de biens	8 885,00 €	7 354,55 €	871 - Prestations en nature	33 793,00 € 31 106,21 €
862 - Prestations	24 908,00 €	23 751,66 €		
862 - Prestations	/	4 800 €	870 - Bénévolat	/ 4 800 €
<b>TOTAL</b>	<b>56 610,99 €</b>	<b>54 371,94 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>56 610,99 € 54 371,94 €</b>

La présentation du compte de résultat 2008 diffère de celui de 2007, suite à la prise en compte des contributions volontaires, relatives aux temps consacrés par les représentants des organismes adhérents. Ces dernières ont été évaluées à partir des données suivantes :

- 2 réunions d'assemblée comptant 40 participants,
- 9 réunions de conseils d'administration comptant 10 participants,
- 4 réunions de groupes de travail comptant 5 personnes,
- 25 réunions extérieurs comptant 2 représentants,

soit à raison de 2 heures par réunion et participant, ainsi qu'une valorisation à 10 € de l'heure, une estimation des prestations liées au bénévolat d'environ 4 800 €

Le compte de résultats 2008 consolidé s'élève ainsi à 54 371,94 € et se décompose comme suit :

#### **En recettes,**

- L'exercice 2007 affichait un résultat excédentaire de 16 617,99 € qui a intégralement été repris sur l'exercice 2008.
- L'appel à cotisations lancé en mars 2008 s'est soldé par la perception de 1 100 € correspondant à 55 adhésions.
- Une subvention de 850 € a enfin été perçue, pour la participation au groupe d'autoformation des conseils bretons, sur la dotation régionale de 20 000 € mise à disposition par le Conseil régional de Bretagne. L'absence d'autres prestations extérieures n'a pas permis de percevoir les 5 000 € initialement budgétés.

#### **En dépenses,**

- Les 5 000 € budgétés en études n'ont pas été engagés, compte tenu du retard de l'autosaisine « transports ».
- Les postes de dépenses liés aux frais de colloque et de déplacement ont été réalisés.
- Les autres postes de dépenses n'ont pas été engagés, car plusieurs actions prévues pour 2008 ont finalement été reportés : l'actualisation et l'envoi de la plaquette de présentation ou la réalisation d'une étude de faisabilité des propositions « transports ».

Les mises à disposition du Syndicat mixte de Pays avaient été évaluées à 33 793 € dans le cadre du budget primitif 2008. Elles ont finalement été arrêtées à 31 106,24 € dans le cadre du compte administratif 2008. Cette somme englobe conformément au protocole d'accord conclu avec le Syndicat mixte en 2005, la mise à disposition d'un chargé de mission à mi-temps, ainsi que du secrétariat, de la comptabilité et des moyens matériels (salles de réunion, frais d'affranchissement, sites Internet et intranet...) en tant que de besoin. Les critères retenus sont conformes à ceux utilisés pour établir le budget du Syndicat mixte de Pays.

## **➤ PROGRAMME DE TRAVAIL PREVISIONNEL 2009**

---

L'année 2009 sera consacrée dans le prolongement du travail accompli en 2008 :

- au suivi des travaux du Syndicat mixte du Pays de Saint-Brieuc. Cela nécessitera au vu du propre programme de travail du syndicat, de s'informer et de rendre des avis officiels sur l'étude diagnostic en matière d'économie / emploi / insertion et d'énergie, sur les scénarios qui seront retenus dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux, ainsi que sur la révision du Contrat Région Pays.

Les participants seront également amenés à suivre les axes de travail des autres commissions et groupes de travail, tels que le suivi / évaluation du schéma de cohérence territoriale, le suivi / évaluation du programme Vir'Volt d'économie d'électricité, l'organisation d'une journée sur l'éducation à l'environnement ou probablement l'évaluation de la Charte de développement qui arrivera à échéance en 2010.

- à la réalisation de nouveaux travaux pour le compte de Saint-Brieuc Agglomération. L'approbation récente d'un nouveau projet de territoire marque l'impulsion d'une nouvelle dynamique au sein de la Communauté d'agglomération. Cette nouvelle impulsion devrait permettre de préciser l'intérêt marqué en 2008 par le Président de la Communauté d'agglomération.
- à la poursuite des actions d'ores et déjà entreprises. Il s'agira principalement de :
  - participer aux réunions et groupes de travail extérieurs. Le groupe d'autoformation des conseils de développement bretons doit se réunir à 2 reprises en 2009, une 1<sup>ère</sup> fois en avril sur le thème de l'évaluation

des projets de territoire, une 2<sup>nd</sup>e fois en octobre au sujet de la culture. La 9<sup>ème</sup> édition des Rencontres nationales qui a dû être reportée en 2008, devrait finalement se tenir cette année à Paris. Le Conseil de développement s'attachera enfin à participer aux réunions organisées à l'échelle locale ou régionale par les pouvoirs publics (Conseil régional, Conseil économique social régional, Conseil général...);

- poursuivre la promotion du rapport de synthèse relatif aux services publics de transport de voyageurs. Une présentation finale devant le Comité syndical devrait permettre de promouvoir la constitution d'une offre globale de transports à l'échelle du pays. L'objectif est que les élus locaux engagent l'étude de faisabilité que le Conseil de développement n'a pas pu réaliser.
  - mettre à jour l'étude sur l'organisation territoriale des services à la population. Cette action qui n'a pas pu être conduite en 2008 reste une priorité. L'organisation territoriale des services à la population connaît en effet d'importantes évolutions liées à la révision générale des politiques publiques, et plus récemment à la crise économique mondiale. C'est pourquoi il reste envisagé de mettre à jour les observations du Conseil réalisées en 2004.
- à l'engagement de nouvelles réflexions sous les nouvelles modalités de travail arrêtées en 2008. Chaque thème de travail est abordé au travers d'un cycle de 3 réunions (contexte général, actions existantes, témoignages de terrain). Chaque cycle de réunions donne lieu à une présentation préalable dans la presse locale, afin de permettre à toute personne intéressée de participer à ces réunions. Un rapport de synthèse est rédigé à l'issue de chaque cycle afin de faire état des analyses et propositions éventuelles du Conseil de développement. Le Conseil d'administration décide alors de clore ou d'approfondir chaque réflexion. Les deux thèmes de travail qui ont été arrêtés en 2008, sans pouvoir être engagés, sont réalisés en priorité :

La prospective : le Pays de Saint-Brieuc en 2020. Les élus locaux ont validé un projet d'aménagement dans le cadre du schéma de cohérence territoriale. Ce projet repose notamment sur des objectifs de croissance importante de population, d'habitat et de zones d'activités économiques. L'objectif de ce cycle de réunions est d'interroger quelques structures agissant dans d'autres secteurs publics comme l'assainissement, les déchets ou bien encore le réseau routier, afin de comparer l'adéquation de leur(s) perspective(s) et leurs projet(s) de développement, avec le scénario retenu par les élus dans le cadre de ce schéma.

L'offre culturelle au sein du pays de Saint-Brieuc. Le Conseil de développement a déjà abordé la culture dans le cadre de son étude relative aux services à la population. La culture embrasse toutefois une multitude de champs, en perpétuelle évolution : la musique, la danse, les arts plastiques, le théâtre, le cinéma, l'histoire, les savoirs... L'idée est de dresser un panorama des politiques publiques culturelles locales, afin d'identifier leur adéquation avec les besoins exprimés ou ressentis des populations locales. Il est ainsi proposé de construire ce dernier cycle de réunions autour de l'intervention des « financeurs » (Etat, Région, Département), des maîtres d'œuvre actuels (adjoins à la culture, responsables d'associations ou d'équipements culturels, usagers).

L'accompagnement de la transmission d'entreprises. Cette thématique est la seule à avoir été traitée en 2008. Un 1<sup>er</sup> cycle de réunions a permis de dresser un état des lieux des transmissions d'entreprises et des actions publiques mises en place pour les faciliter. Le Conseil d'administration a décidé à l'issue de ces travaux, d'engager un nouveau cycle de réunions plus prospectif, afin d'identifier quelles pourraient être les problématiques à venir, en raison des diverses mutations économiques, sociales et financières en cours. Un nouveau groupe de travail sera donc appelé à étudier ces questions.

**L'Assemblée générale, à l'unanimité, a ajouté que des groupes de travail seront mis en place sur le transport de marchandises et le développement numérique, si ces problématiques intéressent un minimum de personnes et en fonction des moyens encore disponibles.**

## ➤ BUDGET PREVISIONNEL 2009

Dépenses	Recettes	
	BP 2008	BP 2009
<i>Comptes</i>		
616 – Primes d'assurances	/	450,00 €
617 – Etudes et recherches	5 000,00 €	500,00 €
618 – Divers (frais de colloques, séminaires...)	250,00 €	1 500,00 €
621 – Personnel extérieur à l'association	0,00 €	1 500,00 €
622 – Rémunération d'intermédiaires	1 000,00 €	500,00 €
623 – Publicité, publications, relations publiques	750,00 €	500,00 €
625 – Déplacements, missions et réceptions	1 500,00 €	3 500,00 €
627 – Services bancaires et assimilés	15,00 €	15,00 €
641 – Rémunération du personnel	/	9 000,00 €
645 – Charges sociales et prévoyance	/	2 700,00 €
647 – Autres charges sociales	/	100,00 €
120 – Report à nouveau	14 302,99 €	8 434,34 €
<i>Sous total</i>	<i>22 817,99 €</i>	<i>28 699,34 €</i>
<i>Contributions volontaires</i>		
861 - Mise à disposition gratuite de biens	8 885,00 €	9 732,00 €
862 - Prestations	24 908,00 €	26 341,00 €
862 - Prestations	/	7 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>56 610,99 €</b>	<b>72 272,34 €</b>

Recettes	Dépenses	
	BP 2008	BP 2009
74 – Subventions	5 000,00 €	11 000,00 €
756 – Cotisations	1 200,00 €	1 200,00 €
762 – Intérêts courus	/	500,00 €
772 – Produits sur exercices antérieurs	16 617,99 €	15 999,34 €
<i>Sous total</i>	<i>21 617,99 €</i>	<i>28 699,34 €</i>
871 – Prestations en nature	33 793,00 €	36 073,00 €
870 – Bénévolat	/	7 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>55 410,99 €</b>	<b>72 272,34 €</b>

Le budget prévisionnel 2009 s'élève à 72 272,34 € et se décompose comme suit :

### En recettes,

- Le résultat excédentaire de 15 999,34 € de l'exercice 2008, est intégralement repris au budget prévisionnel 2009.
- Il est proposé de maintenir le montant de la cotisation annuelle à 20 €: les recettes liées à l'appel à cotisations 2009 sont ainsi estimées à 1 200 € (soit 60 structures adhérentes).
- Il est prévu de percevoir 11 000 € d'aides publiques, dont 6 000 € par le Syndicat mixte de Pays et 5 000 € au titre de la dotation régionale, pour les frais de personnel liés à la réalisation des études locales.
- Les moyens mis à disposition par le Syndicat mixte sont estimés à 36 073 €, conformément au budget primitif du syndicat.

### En dépenses,

Le budget prévisionnel s'appuie sur la reconduction des dépenses réalisées en 2008. Plusieurs postes ont toutefois été créés ou supprimés pour tenir compte, notamment des frais de personnel liés à la réalisation des études locales :

- 9 000 € pour la rémunération du personnel,
- 2 700 € pour le paiement des charges sociales et de prévoyance,
- 100 € pour la prise en charge des autres charges sociales (médecine du travail),
- 450 € pour la conclusion d'un contrat d'assurances en responsabilité civile, couvrant les dirigeants, les participants et le personnel,

Le résultat de l'exercice 2009 présenterait alors un exercice de 8 434,34 €

**L'Assemblée générale, à l'unanimité, a maintenu le montant de la cotisation pour 2009 à 20 €**

Certifié exact, le 4 avril 2009

Le Président, Jacques UGUEN